

Poursuivre les grèves et les mobilisations pour le retrait de la réforme des retraites !

Contact :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ fsouillot

@[force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.86.01

Le 14 avril, Le Conseil constitutionnel a validé les dispositions du PLFRSS prévoyant notamment un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et l'accélération de la réforme Touraine sur la durée de cotisation. Il a également censuré six articles considérés comme des cavaliers sociaux.

Jamais une réforme globale des régimes de retraite n'avait été adoptée par le biais d'une loi de financement de la sécurité sociale, y compris une loi de financement rectificative. La décision du Conseil constitutionnel qui admet la constitutionnalité de l'opération législative constitue de ce point de vue un précédent nouveau. Le Président de la République a promulgué la loi dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 avril, précipitamment, alors qu'il avait 15 jours pour le faire.

FO condamne cette nouvelle provocation du Président de la République, à l'égard des millions de personnes qui se mobilisent y compris par la grève, depuis le 19 janvier dans tous les secteurs d'activité.

FO considère que nous vivons une crise démocratique sans précédent, que 94% des actifs ne veulent pas de cette réforme. Malgré sa promulgation, elle ne doit pas être appliquée. FO appelle à poursuivre les assemblées générales, les différentes actions, grèves et mobilisations dans tous les secteurs professionnels et à faire du 1er mai une journée de mobilisation historique pour obtenir le retrait de cette réforme.

Paris, le 17 avril 2023